



# La commune et le sport

Premier volet:  
Sport en plein air



L'administration communale de la Ville de Luxembourg compte parmi ses multiples services également un «Service des Sports» dont les bureaux sont installés au Centre Emile Hamilius. Ce nouveau service, mis en place le 1er janvier 1979, permet de centraliser toutes les initiatives communales concernant le sport, son organisation technique, administrative et financière.

Dans la présente édition du magazine «Ons Stad», nous nous contenterons de parler du «Sport de plein air» en nous réservant les «Sports en salle» pour une édition ultérieure.

Commençons par le football qui, soit dit en passant, est, avec le cyclisme, le sport favori de nos concitoyens. En cela nous rejoignons les villes voisines de l'étranger qui, elles aussi, connaissent cet impressionnant engouement pour le football.

Sur son territoire, la Ville de Luxembourg veille sur 18 terrains de football réservés aux clubs et associations locales affiliés à la Fédération Luxembourgeoise de Football. En outre ces terrains sont mis à la disposition des associations de football corporatif et des écoles primaires et postprimaires de la capitale.

Le fleuron de ces terrains est le Stade municipal à la route d'Arlon qui sert régulièrement aux rencontres internationales de la FIFA et de l'UEFA.

Notons qu'à Beggen le club local pourra bientôt disposer d'un nouveau stade de football principal et d'un terrain d'entraînement. Cette innovation est très hardie, car elle cause un certain tracassage aux édiles municipaux du fait que d'autres clubs voudraient bien disposer, eux aussi, d'un terrain d'entraînement. Qu'on se rassure: la ville s'est attelée à la tâche, bien difficile

par endroits, de doter à moyen terme et selon leurs besoins, aussi d'autres clubs de terrains d'entraînement.

On peut dire que le total des équipes utilisant des terrains de football, entretenus par les services municipaux, approche la centaine. C'est beaucoup, dira-t-on, en pensant surtout aux frais d'entretien assez élevés.

D'autre part, cependant, il est réconfortant de voir tant de concitoyens s'adonner à la pratique de ce sport et des milliers d'autres fréquenter assidûment les terrains à titre de supporters. Il est réconfortant aussi de constater que tous les clubs prennent bien soin de l'infrastructure qui leur est confiée, ce qui diminue certainement les frais incombant à la municipalité.

D'aucuns préconisent d'essayer de réduire le nombre des clubs par des fusions ou des associations spéciales dans le but de réaliser l'une ou l'autre économie au budget municipal. Mais ce



n'est pas là le chemin à suivre! Au contraire, il convient d'aider les clubs à améliorer la qualité de leur jeu dans le but d'augmenter ainsi le taux d'assistance lors des rencontres. Voilà qui profitera aux trésoreries des clubs et donnera aux comités la possibilité de soigner l'image physique et morale de leur club sans avoir recours à tout bout de champ aux deniers de la Ville.

Quittons le domaine du football pour celui du **tennis**, ce sport dont la popularité va en croissant. La ville dispose de 5 enclos totalisant 36 courts utilisés par plus de 2 000 adeptes du «sport blanc» comme on disait du temps des Lenglen, Borotra, Perry, etc.

L'ensemble de cette infrastructure est aménagé et surveillé par la Ville qui confie aux clubs de tennis le soin de faire vivre et prospérer cet important patrimoine sportif.

Et puis, la Ville de Luxembourg se propose d'aménager à Kockelscheuer un Centre de Sports et de Loisirs. Elle

y dispose d'une propriété municipale de l'ordre de 4 ha et le projet prévoit la construction d'un hall ainsi que l'aménagement de plusieurs courts de tennis. En voilà une bonne nouvelle pour les pratiquants du tennis!

Quant à l'**athlétisme** – sport de base – les 2 clubs de la capitale (CAL et CA Spora) ont à leur disposition les belles installations du stade municipal à la route d'Arlon tant pour leurs séances d'entraînement que pour les compétitions proprement dites. Il y a deux ans, la Ville a remplacé la traditionnelle piste en cendrée par une piste à couverture synthétique et il y fut aménagé un système d'éclairage conforme aux normes internationales. Les luminaires permettent tant les nocturnes de football que celles d'athlétisme.

Un centre pour les lancers, notamment pour le lancement du marteau, fut construit au Centre de Sports de Cessange.

Pour ce qui est de la pratique des sports de **boules et de pétanque**, Luxembourg-Ville compte en ce moment 2 clubs qui ont à leur disposition des aires aux «Trois Glands» et au Plateau Altmünster. Les services compétents de la Ville garantissent également l'entretien de l'infrastructure de ces deux disciplines.

Au **tir à l'arc**, le club pilier, la «Flèche d'Or», se vit doter d'un stand de tir aménagé au Baumbusch selon les derniers perfectionnements en la matière que le service municipal des sports fit siens, un stand de tir qui valut à la Ville des félicitations internationales. En outre, l'exercice du tir à l'arc a été rendu possible au Centre de Cessange et au stade municipal.

Après ce bref tour d'horizon – qui ne veut nullement être exhaustif – il convient de relever que l'administration communale a chargé son service des sports de procéder à un

perfectionnement régulier et constant de l'infrastructure sportive.

Il est rassurant de savoir qu'au sein de la municipalité toutes les propositions sont examinées par des experts et les projets reconnus réalisables tant des points de vue technique que financier sont mis en exécution et menés à bonne fin conformément à la loi de 1976 sur l'éducation physique et le sport.

Evoquons finalement la question soulevée depuis belle lurette par les sportifs, à savoir s'il est indispensable de se faire membre d'un club sportif fédéral pour pouvoir utiliser, d'une façon générale, les installations sportives municipales qui, dit-on avec raison, sont aménagées et entretenues par la Ville.

A notre avis, il est important que le pratiquant d'un sport s'affilie à un club de son choix qui doit lui garantir un accueil chaleureux, ceci dans le but final de montrer la force morale du mouvement sportif institutionnalisé. Généralement les cotisations ne sont guère trop élevées; elles sont à la portée de tous. En plus, quiconque adhère à un club en signant une licence sportive fédérale, bénéficie de certains avantages, notamment d'une assurance-accidents et d'une assurance-responsabilité civile lors de la pratique du sport.

